



La réussite éducative

Le dispositif de réussite éducative accompagne des enfants et des adolescents de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilités sur le plan scolaire, social, sanitaire ou éducatif qui peuvent freiner leur épanouissement et leur réussite éducative. Cet accompagnement se traduit par un plan d'aide individualisé, élaboré avec la famille et les partenaires concernés par la situation, dans un temps donné et coordonné par un référent de parcours. L'adhésion de la famille est essentielle. Celle-ci peut se désengager à tout moment.

Qui peut saisir la réussite éducative ?

Tout acteur éducatif ainsi que les familles.

Comment ça marche ?

- L'accord préalable des parents pour que le partenaire saisisse la réussite éducative
- La saisie de l'équipe (Une question par mail, téléphone ou rencontre),
- La pré-évaluation (Quels sont les éléments de la situation et les axes de travail),
- L'élaboration du plan d'aide avec la famille et par un contrat
- La réunion de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) qui valide et suit le plan.
- Le suivi régulier du plan d'aide par les référents de parcours avec la famille,
- L'évaluation du plan d'aide (Qu'est ce qui a bien marché ou moins bien marché),
- La sortie du dispositif (ou la réorientation).

Qu'est-ce qu'un référent de parcours ?

C'est un travailleur social qui coordonne les interventions partenariales et suit l'effectivité du plan d'aide.

Avec qui travaillent les référents de parcours ?

Tous les professionnels intervenant déjà ou pouvant intervenir sur la situation et selon les axes d'accompagnement : scolaire, santé, éducation, protection, prévention, médico-social. Les référents de parcours et les acteurs s'engagent par une charte de déontologie pour le respect de la vie privée des familles.

Quelques exemples de plans d'aide (et en fonction des fragilités repérées) :

- Inscription d'un enfant au club Coup de Pouce CLé (aide à la lecture des enfants de CP),
- Un tutorat par un bénévole pour une aide à l'organisation du travail ou pour des ouvertures culturelles,
- Un interprétariat dans le cadre d'une équipe éducative à l'école pour que les parents non francophones puissent bien comprendre la situation de leur enfant,
- La mise en place d'un suivi individuel renforcé (Accès aux droits, parentalité, santé, liens avec les partenaires...).
- DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)

Les principaux partenaires d'action

L'Education nationale, le Département des Yvelines, les associations AFEV, ESA, centre ATHENA, AFIJ, Association Coup de Pouce, Ligue de l'enseignement ainsi que les associations socio-éducatives, socioculturelles ou médico-sociales du territoire.